

## CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 13 JANVIER 2012

Règlements et inscriptions sur les sites de vos CROUS et du CNOUS,  
sur [www.culture.cno.us.fr](http://www.culture.cno.us.fr) et dans les services culturels des CROUS

### CROUS participants :

#### CROUS AIX-MARSEILLE

Service culturel  
31 avenue Jules Ferry  
13621 Aix-en-Provence cedex 1  
04 42 93 47 69  
[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)

#### CROUS CAEN

Maison de l'étudiant  
Avenue de Lausanne  
BP 85153 - 14070 Caen cedex 5  
02 31 56 60 96  
[www.unicaen.fr/crous](http://www.unicaen.fr/crous)

#### CROUS DIJON

Service culturel  
Théâtre Mansart  
94 boulevard Mansart  
21000 Dijon  
03 80 38 15 04  
[www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)

#### CROUS AMIENS

Service culturel et communication  
25 rue Saint-Leu - BP 541  
80005 Amiens cedex 1  
03 22 71 24 06  
[www.crous-amiens.fr](http://www.crous-amiens.fr)

#### CROUS CLERMONT-FERRAND

Service culturel  
25 rue Étienne Dolet  
63037 Clermont-Ferrand cedex 1  
04 73 34 44 16  
[www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

#### CROUS GRENOBLE

Service culturel  
351 allée Hector Berlioz  
Domaine universitaire - BP 84  
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex  
04 56 52 88 44  
[www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

#### CROUS BESANÇON

Service culturel  
38 avenue de l'Observatoire  
BP 31021  
25001 Besançon cedex 3  
03 81 48 46 08  
[www.crous-besancon.fr](http://www.crous-besancon.fr)

#### CROUS CORSE

Service culturel  
22 avenue Jean Nicoli - BP 55  
20250 Corte  
04 95 45 32 25  
[www.crous-corse.fr](http://www.crous-corse.fr)

#### CROUS LILLE

Service culturel  
74 rue de Cambrai  
59043 Lille cedex  
03 20 88 66 12  
[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

#### CROUS BORDEAUX-AQUITAINE

Service culturel  
Maison d'activités culturelles  
Domaine Universitaire-Village 3  
33608 Pessac cedex  
05 56 80 78 28  
[www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

#### CROUS CRETEIL

Service culturel  
70 avenue du Général de Gaulle  
94010 Créteil cedex  
Tél. 01 45 17 46 73  
[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

#### CROUS LIMOGES

39G rue Camille Guérin  
87036 Limoges cedex  
05 55 43 17 05  
[www.crous-limoges.fr](http://www.crous-limoges.fr)

#### CROUS LYON-SAINTE-ETIENNE

Service culturel  
59 rue de la Madeleine  
69365 Lyon cedex 07  
04 72 80 13 63  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

#### CROUS MONTPELLIER

Service culturel  
2 rue Monteil - BP 5053  
34033 Montpellier cedex 1  
04 67 41 50 09  
[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

#### CROUS NANCY-METZ

Service action culturelle  
75 rue de Laxou  
54042 Nancy cedex  
03 83 91 89 01  
[www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

#### CROUS NANTES

Service culturel  
2 boulevard Guy Mollet - BP 52213  
44322 Nantes cedex 3  
02 40 37 13 28  
[www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

#### CROUS NICE-TOULON

18 avenue des Fleurs  
06050 Nice cedex 1  
04 92 15 50 82  
[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

#### CROUS ORLÉANS-TOURS

Service culturel  
Maison de l'étudiant  
Rue de Tours  
45072 Orléans cedex 2  
02 38 24 27 26  
[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

#### CROUS POITIERS

Service culturel  
Maison des étudiants  
101 avenue du Recteur Pineau  
86000 Poitiers  
05 49 45 47 51  
[www.crous-poitiers.fr](http://www.crous-poitiers.fr)

#### CROUS REIMS

Centre culturel du CROUS de  
Reims  
Rue Rilly-la-Montagne  
51100 Reims  
03 26 04 15 50  
[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

#### CROUS RENNES

Service culturel  
7 place Hoche - CS 26428  
35064 Rennes cedex  
02 99 84 31 63  
[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

#### CROUS LA RÉUNION

Service culturel  
20 rue Hippolyte Foucque  
97490 Sainte-Clotilde  
02 62 48 95 06  
[www.crous-reunion.fr](http://www.crous-reunion.fr)

#### CROUS ROUEN

Service communication culture  
3 rue d'Herbouville  
76042 Rouen cedex 1  
02 32 08 50 07  
[www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)

#### CROUS STRASBOURG

Service culturel  
1 quai du Maire Dietrich  
BP 50168  
67004 Strasbourg cedex  
03 88 21 28 40  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

#### CROUS TOULOUSE

58 rue du Taur - BP 7096  
31070 Toulouse cedex 7  
05 61 12 54 80  
[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

#### CROUS VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine  
BP 563  
78005 Versailles cedex  
01 39 24 52 19  
[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)



À L'INITIATIVE DU CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE

# MUSIQUES DE R.U.

TREPLIN  
MUSICAL  
ÉTUDIANT



RÈGLEMENT  
2012



ville de gradignan



# MUSIQUES DE R.U.

## TREPLIN MUSICAL ÉTUDIANT

### RÈGLEMENT 2012

**ART. 1** Le CROUS de Bordeaux-Aquitaine sous l'égide du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires organise un tremplin intitulé « Musiques de R.U. ». Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Un partenariat est institué avec les CROUS de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux Aquitaine, Caen, Clermont-Ferrand, Corte, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon - Saint-Etienne, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice-Toulon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes-Bretagne, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

**ART. 2** Le concours est ouvert à **tous les genres musicaux.**

**ART. 3** Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire **en groupe ou en solo**. Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leur famille, de participer au concours.

**ART. 4** Les groupes devront être composés d'une moitié d'étudiants au moins. Le groupe ou l'artiste solo ne peut envoyer qu'une seule maquette auprès d'un seul CROUS, dans le cas contraire leur participation sera annulée

**ART. 5** Les candidats ne doivent pas être, au jour de la finale, liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette. Ils s'engagent à autoriser le CNOUS et les CROUS à filmer et à photographier leur prestation et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités des CROUS et du CNOUS.

**ART. 6** Chaque groupe devra envoyer une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD) avant le 13 janvier 2012 au CROUS de son académie (adresse au dos), ou directement au CROUS de Bordeaux-Aquitaine si son CROUS ne participe pas.

A chaque envoi devront être joints les documents suivants :

- le **formulaire d'inscription « Musiques de R.U. » (à télécharger sur le site du CNOUS ou des CROUS participants) dûment complété et signé**
- la **photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant**
- la **lettre d'autorisation de publication des CD**
- la **lettre du droit à l'image**

Les maquettes ne seront pas restituées. Tout dossier hors délai ou incomplet ne sera pas retenu.

**ART. 7** Les groupes seront retenus lors de présélections régionales puis nationale après auditions de leur maquette envoyée avant le **13 janvier 2012**. Chaque groupe sélectionné disposera d'une durée de prestation comprise entre 25 et 30 minutes et ne devra présenter que des compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

**ART. 8** Les CROUS se trouvant dans l'impossibilité d'organiser un concours régional en raison d'un nombre insuffisant de candidats enverront leurs maquettes au CROUS de Bordeaux-Aquitaine, **avant le 23 mars 2012** à l'adresse suivante :

**Service culturel du CROUS de Bordeaux-Aquitaine,  
Maison d'Activités Culturelles  
Domaine Universitaire - Village 3  
33608 PESSAC Cedex**

**ART. 9** Le CNOUS constituera un jury national composé de professionnels du monde de la musique qui sélectionnera 6 candidats. Le mercredi 23 mai 2012, soir de la demi-finale du tremplin qui aura lieu à la MAC (campus de Bordeaux), le jury national sélectionnera les trois finalistes et remettra un prix d'un montant de 100 euros à chacun des trois groupes non retenus. Le jeudi 24 mai 2012, soir de la finale du tremplin qui aura lieu sur le campus de Bordeaux, le jury attribuera un prix à chaque finaliste.

Les frais d'hébergement et de déplacements seront pris en charge par l'organisateur. La finale se déroulera en plein air (si le temps le permet), en première partie d'une tête d'affiche nationale.

**Les prix sont :**

- **premier prix : 2 000 euros**
- **deuxième prix : 1 000 euros**
- **troisième prix : 500 euros**

**ART. 10** L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.